



ARRETE MUNICIPAL

<p>Numéro 2024-189</p>	<p>REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT POUR LA POSE ET LE RACCORDEMENT D'HORLOGE POUR ILLUMINATION RUE DES FRANCS-BOURGEOIS</p>
-----------------------------------	---

Le Maire de la Commune de Soisy-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-8, R 411-25 et R 417-1

Vu le Code Pénal, et notamment ses articles R 610.5, et R 644-2-1,

Vu le Décret n°86.475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu le Décret 2022-185 du 15 février 2022,

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'Instruction Interministérielle du 15 juillet 1974 : arrêté du 18 juillet 1974, arrêté du 6 novembre 1992, concernant la signalisation temporaire,

Vu la demande de la Ville de Soisy-sur-Seine, en date du 10/10/24, la société Bouygues E&S - TP de Réseaux C, sise TSA 70011 - C / z Sogelink - 69134 DARDILLY CEDEX, est autorisée à occuper le domaine public, en raison de la pose et le raccordement d'horloge pour les illuminations de Noël,

Considérant la nécessité de régler la circulation et le stationnement dans la Rue de Francs Bourgeois, en raison de cette intervention susvisée.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société Bouygues E&S - TP de Réseaux C va occuper le domaine public, en raison de la pose et le raccordement d'horloge pour les illuminations de Noël, dans la Rue des Francs Bourgeois.

ARTICLE 2 : L'intervention se déroulera du vendredi 18/10/2024 au vendredi 01/11/2024.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Le non-respect de cette interdiction pourra donner lieu à l'établissement d'un procès-verbal de contravention et susceptible d'entraîner la mise en fourrière du véhicule. Les circulations automobiles, bus et piétonnes ne seront pas interrompues.

ARTICLE 4 : Lors des travaux, la circulation automobile, bus et piétonne ne sera pas perturbée. La vitesse sera limitée à 30 km / h.

ARTICLE 5 : La signalisation du chantier, la mise en sécurité obligatoire des piétons, ainsi que l'affichage du présent arrêté sur les lieux des travaux et de façon visible, sont à la charge et sous la responsabilité de la société Bouygues E&S - TP de Réseaux C. Les dispositifs de signalisation temporaire de chantier ne seront retirés qu'une fois l'opération totalement achevée et réceptionnée

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire.

ARTICLE 6 : Les travaux ne pourront débuter qu'une fois les formalités d'affichage de l'arrêté accomplies.

ARTICLE 7 : Un état des lieux, avant et après travaux sera réalisé par les services techniques de la Mairie de Soisy-sur-Seine.

ARTICLE 8 : Les procès-verbaux des infractions à la police de conservation du domaine public routier, dressés par les agents municipaux assermentés, seront transmis le cas échéant, au Procureur de la République, conformément à l'article L 116.3 du Code de la Voirie Routière.

ARTICLE 9 : Monsieur le Maire de Soisy-sur-Seine, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, les autorités administratives et agents de la force publique, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Soisy-sur-Seine, le 16/10/2024.

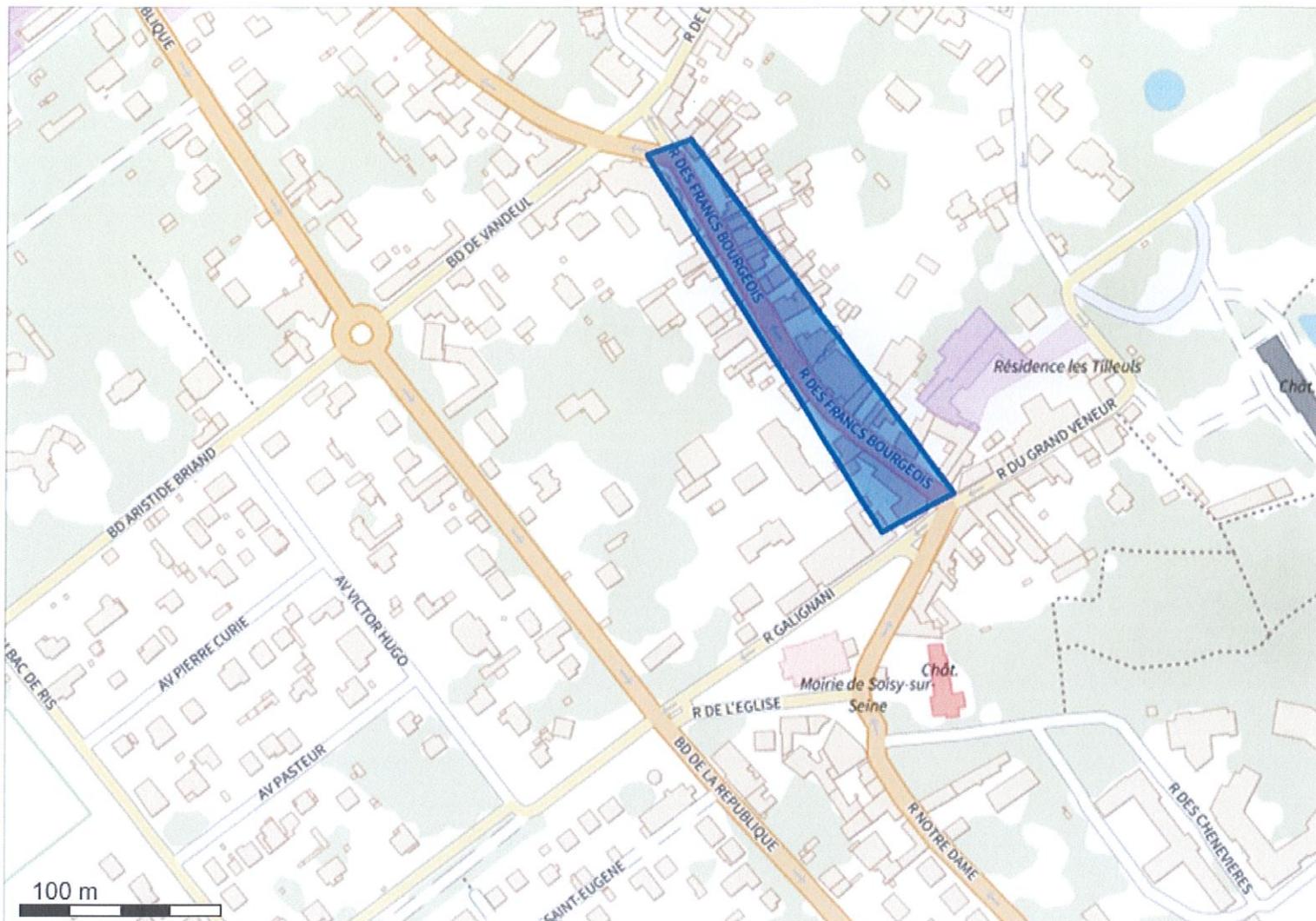
Le Maire

Jean-Baptiste ROUSSEAU

APPLICATION DU C.G.C.T.
TRANSMIS EN PREFECTURE LE : 17 OCT. 2024
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE :
LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE
EXÉCUTOIRE
DE CET ACTE À COMPTER DE 17 OCT. 2024

Le Maire


Jean-Baptiste ROUSSEAU



Système géodésique : WGS 84

EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.45032723,48.64832497 2.45062764,48.64839585 2.45243008,48.64680096 2.45193655,48.64662375 2.45032723,48.64832497</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(48.648325 2.450327);(48.648396 2.450628);(48.646801 2.452430);(48.646624 2.451937);(48.648325 2.450327);